



**A'URBA
MOUVABLE : Conférence
permanente des AOT**

**Séminaire : l'évolution des
rythmes de vie et ses effets sur
les pratiques de déplacements**

15 novembre 2010

Dominique ROYOUX

Directeur de l'Agence des Temps de Grand Poitiers
Président de Tempo Territorial



De l'espace-temps monochrome à l'espace-temps polychrone (1)

- Disparition progressive de l'organisation sociale industrielle
- Désynchronisation des temps sociaux
- Aménagement du temps de travail
- Porosité entre temps de travail et temps hors travail

De l'espace-temps monochrome à l'espace-temps polychrone (2)

- Étalement résidentiel
- Mobilité généralisée et diffuse
- Individualisation et diversification des modes de vie
- Nouveaux rapports entre les genres
- Allongement de la vie et vieillissement
- Moyens de communications plus performants, emplois du temps plus fournis et moins maîtrisés

Nouvelles tensions liées à :

- Des lieux (périurbain peu dense...)
- Des moments (nuits, jeudis soirs...)
- Des statuts (jeunes sous mobilité contrainte, mères salariées...)



Inégalité face à la maîtrise individuelle et collective
des temps sociaux

(désynchronisation des temps sociaux, resynchronisation
des échelles)



Nouvelles responsabilités posées à l'action publique locale
(décalage entre temps de la vie quotidienne/temps des
projets/temps des élus)



Naissance des politiques temporelles (bureaux du temps)
basées sur l'observation des rythmes

Politiques temporelles et transversales (1)

- Emploi
- Attractivité
- Égalité
- Aménagement et espaces publics
- Démocratie
- Vie quotidienne
- Politique sociale
- Prise en compte du citoyen dans sa globalité

Politiques temporelles et transversales (2)

- Prise en compte des rythmes et usages du territoires et de l'espace public
- Articulation vie professionnelle/vie familiale
- Action sur les tensions publiques et privées (chartes de nuit ...)
- Réponse aux attentes des habitants (accessibilité...)
- Mise en place de nouveaux modes de concertation (tables quadrangulaires, maires de nuit ...)

Une nouvelle posture pour saisir la diversité des usages

- « Être capable de définir soi-même comment utiliser son temps » (Ulrich Müchenberger)
- Instaurer un dialogue permanent « employeurs, opérateurs/employés/utilisateurs » (des services, de la ville, des ressources du territoire)
- Identifier et former les utilisateurs (ou réseau d'acteurs), les inciter à être proactifs
- (re)Construire la ville réversible et évolutive, fondement de l'aménagement temporel
- Imposer un nouveau droit au temps pour le citoyen (Conseil de l'Europe, octobre 2010) : droit à la mobilité, droit de résistance à la discrimination dans l'usage du temps, expression d'une qualité de vie intégrant les dimensions temporelles

Caractéristiques des politiques temporelles

- Synchronisation spatio-temporelle (plans horaires, harmonisation des horaires et des flux)
- Conciliation vie professionnelle/vie familiale (nouveaux services à la personne et collectifs)
- Organisation spatio-temporelle (offre de services publics, offre de mobilité, continuité du confort, espaces publics à usages différenciés, lieux de travail multifonctionnels, mutualisation des équipements)

L'urbanisme temporel, le chrono-urbanisme, ou la prise en compte des usages différenciés sur un espace donné

- Définir l'objectif du projet : que veut-on faire de la zone concernée ? (lieu réservé aux usagers de l'espace, lieu ouvert aux touristes, lieu diurne, nocturne...)
- Connaître le public concerné (activité, modes de déplacements...)
- Insérer le temps dans les documents d'urbanisme
- Nouveaux indicateurs spatio-temporels

1 – Peut-on penser une offre de services sans connaître les rythmes de vie, disponibilités et attentes des bénéficiaires ?

2 - Peut-on continuer à construire des équipements publics sans penser à leurs usages pendant leurs fermetures aux publics ? Peut-on réfléchir à des aménagements urbains sans étudier les générateurs de flux du territoire et leurs rythmes ?

3 – Peut-on concevoir le dialogue avec les acteurs économiques sans les questionner sur l'articulation entre les besoins générés par leur activité, les incidences sur la vie des salariés, et celles reportées sur la collectivité (élargissement des horaires de crèche par exemple).

AMENAGEMENT DU CŒUR D'AGGLOMERATION DE POITIERS-2008-2011

Les différents temps de la journée et de la semaine

Résultat de la concertation 2007

(75 usages identifiés)

Plages horaires recouvrant des pratiques homogènes :

7 h 30–9 h 30	9 h 30–12 h 00	12 h 00 - 14 h 00	14 h 00 - 16 h 30	16 h 30 - 19 h 00	19 h 00 - 22 h 00	22 h 00 - 7 h 30
---------------	----------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---------------------

Journées et demi-journées recouvrant des pratiques homogènes :

Lundi matin	lundi après midi ; mardi ; mercredi matin ; jeudi ; vendredi matin	Mercredi après midi	Jeudi soir	Vendredi après midi et soirée	Samedi matin	Samedi après midi et soirée	Dimanche
----------------	--	------------------------	------------	-------------------------------------	-----------------	-----------------------------------	----------